



Fédération
Nationale des
Associations du
Travail en
Temps
Partagé

DOSSIER DE PRESSE

FNATTP.COM



LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ : UNE NOUVELLE DIMENSION DU TRAVAIL

Sommaire

P2 : Edito

P3 : Le Travail en Temps Partagé, présentation

P4 : La Fédération, sa démarche

P5 : Une réponse aux besoins économiques

P6 : Quel type d'intervention en temps partagé ?

P7 : Les bénéfices vus par les cadres

P8 : Les bénéfices vus par les entreprises

P9 : Les chiffres clés

P11 : La Fédération depuis 1993



ÉDITO

LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ : UNE NOUVELLE DIMENSION DU TRAVAIL

L'avenir du travail est aujourd'hui au centre des débats. Notre relation au travail se voit, depuis quelques années, totalement chamboulée. Les entreprises évoluent dans un contexte de mondialisation où la compétitivité est de plus en plus exacerbée. Parallèlement, elles sont confrontées à des environnements de plus en plus complexes : digitalisation, multiplication des outils, évolution de la réglementation. Aujourd'hui, les entreprises, comme nous tous, sont confrontées à la sophistication et à l'accélération du monde qui nous entoure.

D'un côté, les PME et ETI sont face à des situations de plus en plus complexes qu'elles maîtrisent de moins en moins. Leurs collaborateurs ne peuvent plus appréhender toutes les évolutions de leur secteur d'activité, ni développer l'ensemble des expertises nécessaires. Beaucoup d'entreprises se heurtent à de lourdes difficultés pour engager de nouveaux talents.

De l'autre côté, les collaborateurs nourrissent de plus en plus l'envie de diversifier leurs expériences et leurs savoirs, mais surtout de donner du sens à leur emploi. La norme de la carrière mono-employeur est dépassée. La durée du premier emploi chez la génération Y ne dure que 8 mois, et les formations et systèmes de reconversion fleurissent sur le marché.

Nous sommes certains que le modèle du Travail en Temps Partagé est la réponse aux besoins à la fois des entreprises et des collaborateurs. Il répond aux problématiques économiques des entreprises ainsi qu'à la mutation du rapport au travail des employés désirant enrichir leurs connaissances et multiplier leurs expériences.

Ce modèle a fait ses preuves. La FNATTP compte aujourd'hui de nombreux adhérents et contacts entreprises qui ont fait le pari du Travail en Temps Partagé. Cette nouvelle organisation du travail est le début d'une vague qui emportera de nombreuses entreprises sur son passage et qui constituera un mouvement qui se généralisera pour enfin devenir la norme.

Maryse DUBIEN
Présidente de la Fédération
Nationale des Associations du Travail en
Temps Partagé



LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ, UNE SOLUTION D'AVENIR



PARTAGER SON TEMPS

Le **Travail en Temps Partagé – TTP** – permet aux entreprises d'accéder à des compétences de haut niveau sans les contraintes d'un emploi à temps plein. Cette **flexibilité** est essentielle dans un marché du travail en constante évolution. Le modèle du Temps Partagé permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins des entreprises tout en offrant aux professionnels des opportunités diversifiées et enrichissantes.

Cela permet d'optimiser l'utilisation des compétences, d'adapter la charge de travail en fonction des besoins et de favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle..

FLEXIBILITÉ ET EXPERTISE

Ce mode de fonctionnement permet aux entreprises d'accéder à des compétences spécialisées sans avoir à les engager à temps plein, ce qui peut être plus avantageux d'un point de vue économique. De plus, cela leur offre la possibilité d'adapter la charge de travail en fonction des fluctuations d'activité, tout en bénéficiant de l'expertise et de l'expérience d'un professionnel qualifié.

POUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL...

« Le travail en temps partagé peut s'effectuer sous la forme du multisalariat. Dans ce dernier cas, le salarié signe des contrats à durée indéterminée directement avec plusieurs employeurs. Souvent subie pour les métiers les moins qualifiés, cette forme d'emploi est au contraire choisie par une population de cadres souhaitant davantage d'autonomie et d'indépendance. En multisalariat, un cadre est ainsi employé par plusieurs entreprises au sein desquelles il va travailler deux ou trois jours par semaine. » (30/08/2011).



Le « Travail en Temps Partagé » :

- Une activité à temps complet retrouvée en cumulant plusieurs « emplois en temps partagé »
- Les entreprises peuvent ainsi satisfaire leurs besoins au juste temps et au juste coût
- Une réponse à la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Un moyen pour améliorer la qualité de vie en entreprise



POUR LES ENTREPRISES, PLUS DE COMPÉTENCES AU JUSTE TEMPS ET AU JUSTE COÛT

En réponse aux défis économiques actuels, le Travail en Temps Partagé offre aux PME, start-ups, et autres, l'opportunité de bénéficier des compétences de professionnels expérimentés. Cela permet d'accéder à des « savoir-faire » et des potentiels habituellement réservés aux grandes entreprises.

Le Travail en Temps Partagé constitue donc un avantage compétitif significatif pour les entreprises, en leur permettant de répondre à des besoins récurrents ou ponctuels sans avoir à employer ces compétences en permanence.

Le Travail en Temps Partagé s'adapte à la majorité des fonctions au sein de l'entreprise, répondant ainsi à leurs besoins spécifiques :

- Fonctions transversales classiques : responsables de production, directeurs administratifs et financiers, ressources humaines, achats, communication, informatique, etc.
- Fonctions expertes : logisticiens, ingénieurs qualité, spécialistes du marketing digital, etc.
- Fonctions émergentes en plein essor, mais souvent mal maîtrisées : community managers, spécialistes du développement durable, RSE, etc.

Le Travail en Temps Partagé offre à une entreprise la possibilité de tester ou de lancer une nouvelle activité, optimisant ainsi son diagnostic grâce à l'intervention d'experts spécialisés tout en maîtrisant les coûts.

C'est aussi l'occasion de profiter de l'expertise d'un professionnel davantage intégré dans la vie quotidienne de l'entreprise qu'un consultant externe, tout en bénéficiant d'une perspective plus détachée que celle des employés à temps plein.



UNE RÉPONSE POUR L'EMPLOI DES SENIORS : LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Pour l'entreprise, recruter un senior à temps partagé, c'est recruter plus efficacement, de manière plus adaptée et plus rentable, au juste coût et à moindre risque.

Le Travail en Temps Partagé offre également une solution appropriée pour les fins de carrière et les périodes de transition professionnelle, en préservant l'expertise et en évitant les coûts, la désorganisation et les possibles traumatismes liés à un licenciement.

Le Travail en Temps Partagé permet de sécuriser les parcours professionnels en deuxième partie de carrière.



AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FNATTP, C'EST ÊTRE SUIVI ET BIEN ACCOMPAGNÉ

- Rencontres régulières entre associations et adhérents
- Plan d'action opérationnel pour la démarche de Travail en Temps Partagé auprès des cadres et entreprises
- Échanges permanents avec le Conseil d'Administration
- Organisation des actions de la vie associative



VOUS PRÉPARER À LA REPRISE D'ACTIVITÉ

- **Construire votre projet professionnel et identifier vos cibles, transformer votre CV en offre de services pour valoriser vos expertises**
- **Rompre l'isolement et aller vers une démarche collaborative pour partager, aider et être aidé et bénéficier de l'effet réseau et de la dynamique de groupe**
- **Appréhender le tissu économique local à travers la promotion du travail en temps partagé auprès des dirigeants d'entreprise et de toutes organisations**
- **Rencontrer directement les dirigeants d'entreprise et découvrir le marché caché et le marché latent**



EXEMPLES D'INTERVENTION EN TEMPS PARTAGÉ

TPE CONSULTING
7 salariés
OFFICE MANAGER EN TEMPS PARTAGÉ

Fréquence :
1,5 jours par SEMAINE

Missions : Assistance du DG, responsable du service ADV, élaboration de reportings, coordination des services

PME industrielle - 9 salariés
DRH EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence :** 1 jour/mois + à la demande
- **Missions :** création des fiches de poste, optimisation de la productivité des équipes, recrutement, création de procédures,

TÉMOIGNAGE

D'UNE DIRIGEANTE D'ENTREPRISE

« Une des caractéristiques d'une entreprise « performante » est sa capacité à suivre les évolutions de son secteur d'activité, de son marché, les évolutions technologiques.

L'embauche de cadre à temps partagé permet d'avoir accès à des profils experts dans leur domaine, ayant une ouverture sur le monde extérieur, sur d'autres secteurs ou entreprises, et donc sur une variété de problématiques élargie, et apporte une certaine agilité organisationnelle dans des contextes qui évoluent très rapidement. »

PME industrielle - 30 salariés
RESPONSABLE MARKETING EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence :** 6 jours par mois
- **Durée** indéterminée
- **Missions :** Définir un discours de marque, SEO site web, créer du contenu, outils d'aide à la vente, promotions, animation force de vente, salons

SALARIÉ POUR DEUX ENTREPRISES DIFFÉRENTES
JURISTE & MÉDIATEUR

- **Fréquence :** 3 jours par semaine
- **Durée** indéterminée
- **Missions :** 2 jours d'intervention en qualité de juriste généraliste au sein d'une filiale d'une société d'assurance, en soutien aux opérationnels. 1 jour en tant que juriste au sein d'une petite entreprise. Les autres jours comme médiateur.

Cabinet d'expert comptable
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence :** 2,5 jours par semaine
- **Durée** indéterminée
- **Missions :** Supervision des services administratifs et financiers, conseil aux dirigeants, planification et coordination des tâches administratives, financières et comptables.



LES BÉNÉFICES VUS PAR LES CADRES



DES ATOUTS ÉVIDENTS POUR LES CADRES

- **29 %** soulignent la diversité des missions
- **26 %** apprécient l'autonomie
- **25 %** trouvent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- **9,5 %** y voient une mutualisation des risques sur plusieurs employeurs

Mais c'est aussi l'opportunité :

- **D'accéder à de nouvelles expériences dans le milieu des TPE et PME**
- **De renforcer son adaptabilité**
- **De valoriser ses compétences**

Source : Le Baromètre 2024 du travail en temps partagé

1

PLUS D'OPPORTUNITÉS

- Proposer ses compétences à différentes structures
- Diversifier ses sources de revenus
- Adapter son statut à son activité
- Être au plus prêt des attentes des entreprises

2

PLUS DE DIVERSITÉ

- Partager ses compétences
- Organiser son temps de travail
- Enrichir son expérience dans des secteurs différents

3

PLUS DE RÉSEAUX

- Développer un projet professionnel alternatif
- Multiplier ses contacts
- Améliorer sa connaissance du tissu économique régional

LE TTP, POUR UNE COLLABORATION RÉUSSIE



LES BÉNÉFICES VUS PAR LES ENTREPRISES



UNE RELATION GAGNANT- GAGNANT

QUAND ON EST UNE ENTREPRISE, POURQUOI CHOISIR LE TEMPS PARTAGÉ ?

Face aux contraintes économiques actuelles, le travail en temps partagé permet aux PME de recourir aux compétences de professionnels expérimentés dont elles ont besoin, ainsi que de pouvoir disposer des mêmes savoir-faire et potentiels humains que les grandes entreprises.

Plus de compétences adaptées

Le travail en temps partagé des cadres s'adapte à la plupart des fonctions de l'entreprise et donc à leurs attentes concrètes. C'est aussi la possibilité pour une entreprise de tester ou de lancer une activité nouvelle à des coûts maîtrisés.

Plus de souplesse et flexibilité

Les entreprises ayant fait le choix d'embaucher en temps partagé soulignent la **flexibilité pour 27%** d'entre elles, "**une expertise plus pointue sur certaines compétences**" pour **26 %**, et une **meilleure maîtrise des coûts pour 20 %**.

(Selon le baromètre 2024 du Travail en Temps Partagé).

1

AJUSTER SES RESSOURCES

- Une présence adaptée aux besoins
- Des collaborateurs expérimentés, autonomes et impliqués
- Des compétences immédiatement opérationnelles

2

MAÎTRISER SES COÛTS

- Un temps de travail sur mesure
- Une souplesse de mise en oeuvre
- Une plus grande réactivité

3

GAGNER EN FLEXIBILITÉ

- Développer ses opportunités
- Augmenter sa valeur ajoutée
- Adapter les savoir-faire à l'entreprise

ENTREPRISES, RÉINVENTEZ VOTRE RECRUTEMENT !





LES CHIFFRES CLÉS DE LA FNATTP EN 2023

- 30 620 cadres accompagnés depuis 1993
- En 2023,
 - 48 % ont retrouvé un emploi en CDI
 - 33% sont en CDD
 - 19% sont en statut non salarié
- 20% des retours à l'emploi sont en temps partagé
- Une centaine d'évènements organisés chaque année par les associations membres
- + de 3 500 entreprises sensibilisées au Travail en Temps Partagé



1/2 MILLION

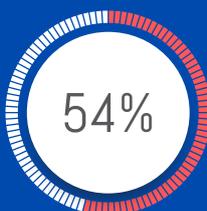
de personnes travaillent en temps partagé



**50/50
HOMMES
FEMMES**



**INTER-
GÉNÉRATIONNEL**



54%

**PLUS DE 50
ANS**



Au cours des 30 dernières années, la FNATTP, Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé, a joué un rôle essentiel dans la promotion et le développement du travail en temps partagé en France.

1993 - 2000 : CRÉATION DE LA FNATTP

Douze associations régionales créent la FNATTP, en réponse à la demande croissante de travailleurs et d'entreprises intéressés par le travail en temps partagé.

Durant cette décennie, l'association a œuvré pour sensibiliser les acteurs du marché aux avantages de ce mode de travail flexible, et a travaillé à établir des normes de qualité et de bonnes pratiques pour garantir la satisfaction tant des travailleurs que des entreprises.

- En février **1994**, le rapport de la commission Temps Partagé de la Chambre Économique de Paris fixe les premières propositions d'aménagements juridiques et techniques.
- En avril **1995**, le gouvernement rend public un rapport qui précise les mesures spécifiques pour favoriser l'emploi des cadres en temps partagé dans les PME.
- De **1997** à **2000**, la FNATTP remet au Ministère du Travail deux Livres Blancs sur le TTP présentant la situation et des propositions réglementaires pour son développement.

2000 - 2010 : RECONNUE COMME DISPOSITIF INNOVANT DANS L'EMPLOI DES SENIORS

- En octobre **2005**, Philippe Cochet, député à l'Assemblée Nationale, réalise une proposition de loi sur les entreprises de TTP.
- En décembre **2005**, la FNATTP remet au Ministère de l'Emploi un nouveau dossier de propositions sur le TTP.
- En **2006**, le « PLAN NATIONAL CONCERTÉ POUR L'EMPLOI des SENIORS 2006-2010 » prévoit dans la mesure 22 que « L'ANPE, en lien avec les DRTEFP, se rapprochera de la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé pour expérimenter, d'abord dans quelques régions, une association plus étroite de ces structures au service public de l'emploi. »
- La FNATTP et les associations de TTP sont expressément reconnues comme dispositifs innovants dans l'emploi des seniors.
- En **2008**, la Fédération fête ses 15 ans.

En 2009, la FNATTP crée la première « Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé », SNTTP®. C'est un réel succès au niveau national

2010 - 2020: LA FNATTP FÊTE SES 20 ANS

Pendant cette période, la FNATTP a poursuivi son engagement à défendre les intérêts des travailleurs en temps partagé et à encourager les bonnes pratiques dans le domaine. L'association a également continué à promouvoir le travail en temps partagé comme une solution flexible pour les entreprises, mettant en avant les avantages en termes de gestion des ressources et d'adaptabilité aux besoins fluctuants.

En **2010**, la Fédération a élaboré le Kit du Président pour donner et partager les outils de gestion et d'accompagnement des adhérents.

En 2013, la FNATTP a fêté ses 20 ans lors de la 5ème Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé.

2020-2024 : FER DE LANCE DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ

La FNATTP est aujourd'hui le fer de lance en France de l'initiation au Travail en Temps Partagé de cadres et assimilés en recherche d'activité (ingénieurs, professionnels expérimentés ou jeunes diplômés) et de la promotion du TTP auprès des différents acteurs du marché de l'emploi.

La FNATTP a fêté ses 30 ans le 12 octobre 2023.

L'association FNATTP a marqué les 31 dernières années en jouant un rôle majeur dans la promotion et le développement du Travail en Temps Partagé en France. Grâce à ses efforts continus, le Travail en Temps Partagé est devenu une solution appréciée et reconnue tant par les travailleurs que par les entreprises, contribuant ainsi à la flexibilité et à l'adaptabilité du marché du travail.



LA FNATTP ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES



NOS PARTENAIRES SOUTIENNENT NOS ACTIONS



CONTACTS

PRESSE

Audrey Suffis
06.30.18.35.21
asuffis@artemis-conseil.fr

FNATTP

6-8 rue du Pic de Barrette - 75015 Paris
communication@fnattp.fr
Présidente : Maryse Dubien
06.23.25.89.82
www.fnattp.com